



Annualisation du temps de travail : heures à rattraper

Par **HOSPIDUC**, le **17/09/2009** à **01:45**

Bonjour,

Je travaille dans la fonction publique hospitalière. Avec mes collègues nous avons à plusieurs reprises alerté notre chef que sa gestion horaire ne nous permettait pas d'effectuer notre TAF annuel. Précision, je travaille en internat et nos horaires sont modulés selon les nécessités de service.

La situation est tellement énorme puisque nous allons terminer en devant + de 100 h.

Nous réclamons de travailler plus mais il ne veut rien entendre!

ALLONS-NOUS DEVOIR CES HEURES? Les compteurs seront-ils remis à zéro début 2010?